



# Compte financier MMXXI







## ÉDITORIAL



Madame, Monsieur, très cher(e)s collègues,

2021 aura assurément été une année marquante et importante dans la vie de l'École des chartes. Comme un symbole, c'est l'année de son bicentenaire que notre école aura accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE), lui ouvrant ainsi la voie d'une plus grande autonomie de gestion.

Ces nouvelles dispositions ont eu pour conséquence la plus visible sur les comptes de l'École, le transfert de la masse salariale que l'État prenait jusqu'alors directement à son compte. Ce transfert de charges de près de 7 M€ s'est accompagné bien sûr d'un financement supplémentaire de l'État, de même montant, qui permet à l'École plus de liberté et de maîtrise dans la gestion de ses ressources. C'est ainsi que les charges de l'École auront plus que doublé en 2021, passant de 4,5 à plus de 11 millions d'euros.

Sur le plan de la gestion, 2021 est un bon millésime puisque le résultat reste positif. Il s'élève à 671 k€ en ligne avec celui de l'année passée qui se situait déjà à un très bon niveau (624 k€).

La crise sanitaire qui nous a durement éprouvés en 2020 s'est malheureusement poursuivie en 2021. La plus grande adaptation de notre société nous a toutefois permis de mieux y faire face. Le ralentissement de l'activité auquel nous avons assisté en 2020 s'était traduit par une forte baisse des charges. En 2021, nous assistons à un rattrapage sans retrouver pour autant, les niveaux de dépenses d'avant le Covid. Notre mode de financement qui repose à 88 % sur des subventions a joué un rôle d'amortisseur dans cette crise, en assurant le maintien de nos ressources.

Du côté de l'équilibre financier, les fondamentaux restent solides puisque notre fonds de roulement s'établit à 147 jours de fonctionnement, et notre trésorerie à 137 jours. En se situant bien au-delà du seuil de prudence de 30 jours communément admis pour un établissement ayant accédé aux RCE, ces bons fondamentaux nous mettent assurément à l'abri du risque d'insolvabilité. Ils nous ménagent également de réelles marges de manœuvre pour entretenir notre outil de production, développer de nouveaux projets et profiter ainsi au mieux des marges de manœuvre accrues que nous offre désormais notre plus grande autonomie de gestion.

A noter que l'École s'est engagée dans une démarche conduisant à mieux valoriser dans ses comptes, son patrimoine immatériel en décidant de suivre à l'actif les coûts de numérisation des thèses de ses étudiants. La mise en ligne de 450 thèses en novembre dernier, sur le portail ThENC@ accessible depuis le site internet de l'École constitue une première étape de la numérisation potentielle des 3 000 thèses soutenues par les élèves de l'École depuis 1849.

Une autre conséquence directe de l'accès aux responsabilités et compétences élargies est l'obligation pour l'École de soumettre ses états financiers à la certification d'un commissaire aux comptes. Cet « examen » a été passé avec succès car l'École des chartes s'y était préparée en disposant déjà d'états financiers sincères et conformes aux règles et principes comptables en vigueur. Sur ce point, nous pouvons toutefois regretter que les discussions engagées en 2019 avec les gestionnaires de la Bibliothèque nationale de France et du Campus Condorcet n'aient pu conduire à la valorisation des locaux occupés respectivement par la Bibliothèque de l'ENC, et le CTHS ainsi que le centre Jean Mabillon. En effet, ces apports en nature faits par l'État propriétaire de ces sites immobiliers contribuent au fonctionnement de notre école et doivent être retracés dans ses comptes. Je forme ici le vœu que ces discussions puissent enfin aboutir avant la fin 2022 afin de disposer d'états financiers reflétant encore plus parfaitement la réalité économique de notre établissement.

Enfin, je vous redis ici tout le plaisir que j'ai à piloter la gestion comptable de l'École des chartes et souhaite à cet établissement désormais bicentenaire tout le rayonnement qu'il mérite.

Pascal Pain  
Agent comptable  
pascal.pain@chartes.psl.eu



# SOMMAIRE

<b>1. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER</b>	<b>9</b>
1.1. Tableau des emplois (tableau 1)	9
1.2. Autorisations budgétaires (tableau 2)	10
1.3. Équilibre financier (tableau 4)	10
1.4. Situation patrimoniale (tableau 6)	11
<b>2. BILAN AU 31/12/2021</b>	<b>14</b>
<b>3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>16</b>
<b>4. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>	<b>21</b>
4.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	21
4.2. Principes et méthodes d'évaluation	28
4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	29
4.2.2. Subventions d'investissement	33
4.2.3. Stocks	34
4.2.4. Créances	34
4.2.5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	34
<b>5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN</b>	<b>39</b>
5.1. Actif	40
5.1.1. Actif immobilisé : note ❶	40
5.1.2. Stocks : note ❷	41
5.1.3. Créances : note ❸	43
5.1.4. Charges constatées d'avance : note ❹	43
5.1.5. Trésorerie : note ❺	44
5.2. Passif	45
5.2.1. Capitaux propres : note ❻	46
5.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	47
5.2.3. Dettes : note ❽	48
5.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	48
<b>6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>51</b>
6.1. Produits	51
6.2. Charges note ❿	58
<b>7. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>63</b>
<b>8. ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>65</b>
<b>9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>65</b>



# 1. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER

## 1.1. TABLEAU DES EMPLOIS (TABLEAU 1)

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		EMPLOIS SOUS PLAFOND ÉTAT	EMPLOIS FINANCÉS SUR BUDGET ÉTABLISSEMENT	GLOBAL
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		16,0
		CDI	0,0	0,0
	Non permanents	CDD	5,1	8,6
S/TOTAL EC		21,1	8,6	29,70
ELÈVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DES ENS		72,5		72,5
BIATSS	Permanents	Titulaires		31,4
		CDI	1,8	5,0
	Non permanents	CDD	5,5	13,2
S/TOTAL BIATSS		37,8	18,2	56,9
CONSOMMATION EXÉCUTÉE DES EMPLOIS		132,3	26,8	159,1
RAPPEL DU PLAFOND DES EMPLOIS PRÉVISIONNEL FIXÉ PAR L'ÉTAT AU 01/01/2021		136,0	PLAFOND DES EMPLOIS PRÉVISIONNELS FIXÉ SUR BUDGET ÉTABLISSEMENT AU 01/01/2021 = 30	166,0
				PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS VOTÉ PAR LE CA

## 1.2. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (TABLEAU 2)

DÉPENSES				
	PRÉVISION		EXECUTION	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 412 582	8 412 582	8 323 418	8 323 418
Fonctionnement	1 909 652	1 909 652	1 655 054	1 655 054
Investissement	181 507	181 507	138 525	138 525
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>10 503 741</b>	<b>10 503 741</b>	<b>10 116 997</b>	<b>10 116 997</b>

RECETTES		
RECETTES GLOBALISÉES	PRÉVISION	EXECUTION
Subvention pour charges de service public	9 799 611	9 876 356
Autres financements de l'État		
Fiscalité affectée	5 337	5 337
Autres financements publics	379 843	382 627
Recettes propres	380 380	415 289
<b>RECETTES FLÉCHÉES</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 565 171</b>	<b>10 679 609</b>

	PRÉVISION	EXECUTION
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>+61 430</b>	<b>+562 613</b>

Montants en €

## 1.3. ÉQUILIBRE FINANCIER (TABLEAU 4)

	BESOINS (UTILISATION DES FINANCEMENTS)		FINANCEMENTS (COUVERTURE DES BESOINS)		
	PRÉVISION	EXECUTION	PRÉVISION	EXECUTION	
Solde budgétaire (déficit)			61 430	562 613	Solde budgétaire (excédent)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	10 000	9 776	4 000	4 794	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissement de l'exercice)
<b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA TRÉSORERIE</b>	<b>10 000</b>	<b>9 776</b>	<b>65 430</b>	<b>567 407</b>	<b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA TRÉSORERIE</b>
VARIATION DE TRÉSORERIE	55 430	557 631			VARIATION DE TRÉSORERIE
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>55 430</i>	<i>557 631</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>65 430</b>	<b>567 407</b>	<b>65 430</b>	<b>567 407</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

Montants en €

## 1.4. SITUATION PATRIMONIALE (TABLEAU 6)

### 1.4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	PRÉVISION 2021	EXÉCUTION 2021	PRODUITS	PRÉVISION 2021	EXÉCUTION 2021
Personnel	8 325 156	8 356 182	Subventions de l'État	9 799 611	9 876 356
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 175 989	2 812 430	Fiscalité affectée	5 337	5 337
			Autres subventions	475 320	535 355
			Autres produits	1 655 987	1 422 798
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>11 501 145</b>	<b>11 168 612</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>11 936 255</b>	<b>11 839 846</b>
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	435 110	671 234	Résultat : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>11 936 255</b>	<b>11 839 846</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>11 936 255</b>	<b>11 839 846</b>

Montants en €

### 1.4.2. CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	PRÉVISION	EXÉCUTION
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>435 110</b>	<b>671 234</b>
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 330 000	1 073 830
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-1 280 000	-959 072
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- Produits de cession d'éléments d'actifs		
<b>CAF</b>	<b>485 110</b>	<b>785 992</b>

Montants en €

### 1.4.3. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	PRÉVISION	EXÉCUTION	RESSOURCES	PRÉVISION	EXÉCUTION
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	485 110	785 992
Investissements	181 507	193 423	Financement de l'actif par l'État		
			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		202
			Subventions d'investissement		37 855
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Réduction des capitaux propres		70 495	Correction		399
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>181 507</b>	<b>263 918</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>485 110</b>	<b>824 448</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b>	<b>303 603</b>	<b>560 531</b>	<b>DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)</b>		

Montants en €

## 1.4.4. INDICATEURS FINANCIERS

	PRÉVISION	EXÉCUTION
Variation du Fonds de roulement : prélèvement ou apport	+303 603	+560 531
Variation du besoin en Fonds de roulement	+248 173	+2 900
Variation de la Trésorerie : prélèvement ou apport	+55 430	+557 631
Niveau du Fonds de roulement 31/12/2021	3 851 488	4 108 414
Niveau du besoin en Fonds de roulement	515 200	269 925
Niveau de la Trésorerie 31/12/2021	3 336 288	3 838 489

*Montants en €*

Au 31 décembre 2021, le fonds de roulement représente 147 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 124 jours, à périmètre constant c'est à dire en intégrant la masse salariale que l'établissement n'avait pas à sa charge en 2020, avant son accès aux responsabilités et compétences élargies.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 3,8 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 137 jours de fonctionnement hors charges non décaissables (contre 115 jours).

# BILAN AU 31/12/2021

Montants en €

ACTIF	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021			2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>①</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		144 504,78	-11 374,96	133 129,82	52 861,10
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		26 969 799,34	-3 996 893,62	22 972 905,72	23 365 503,90
Terrains		5 610 000,00		5 610 000,00	5 610 000,00
Constructions		13 511 921,01	-2 993 681,83	10 518 239,18	10 926 993,34
Installations techniques, matériels et outillage		123 135,00	-39 138,52	83 996,48	71 405,58
Collections		6 269 610,93	-5 915,33	6 263 695,60	6 190 368,49
Biens historiques et culturels					
Autres immobilisations corporelles		1 455 132,40	-958 157,94	496 974,46	566 736,49
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur commandes					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles (biens vivants)					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					337,05
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		27 114 304,12	-4 008 268,58	23 106 035,54	23 418 702,05
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>STOCKS</b>	<b>②</b>	491 505,14	-379 659,17	111 845,97	150 565,41
<b>CRÉANCES</b>	<b>③</b>	683 019,95	-16 815,97	666 203,98	367 142,99
Créances sur des entités publiques		85 315,53		85 315,53	80 293,98
Créances clients et comptes rattachés		591 375,31	-16 815,97	574 559,34	279 759,01
Créances sur les redevables (produites de la fiscalité affectée)					
Avances et acomptes versés sur commandes					1 219,70
Créances opérations pour comptes de tiers					
Créances sur les autres débiteurs		6 329,11		6 329,11	5 870,30
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>④</b>	25 259,18		25 259,18	10 961,62
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		1 199 784,27	-396 475,14	803 309,13	528 670,02
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>⑤</b>				
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		3 838 768,38		3 838 768,38	3 280 945,60
Autres					
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		3 838 768,38		3 838 768,38	3 280 945,60
Comptes de régularisation					
Écarts de conversion Actif					
<b>TOTAL GENERAL</b>		32 152 856,77	-4 404 743,72	27 748 113,05	27 228 317,67

# BILAN AU 31/12/2021

*Montants en €*

PASSIF	NOTES DE RENOVI À L'ANNEXE	2021	2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Financements reçus			
Financements de l'actif par l'État		16 415 885,00	16 879 574,63
Financements d'actif par des tiers		161 928,13	109 383,00
Fonds propres des fondations			
Écarts de réévaluation			
Réserves		9 366 586,44	8 745 786,44
Report à nouveau		-98 742,08	54 347,92
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		671 234,47	624 420,00
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>26 516 891,96</b>	<b>26 413 511,99</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		169 500,00	169 500,00
Provisions pour charges		131 544,00	16 621,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>301 044,00</b>	<b>186 121,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligatoires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts		38,12	38,12
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>38,12</b>	<b>38,12</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		130 060,78	63 813,19
Dettes fiscales et sociales		188 855,00	87 275,00
Avances et acomptes reçus		124 000,00	124 000,00
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers			
Autres dettes non financières		7 846,00	4 360,57
Produits constatés d'avance	<b>9</b>	479 097,85	349 110,06
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES</b>		<b>929 859,63</b>	<b>628 558,82</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		279,34	87,74
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		<b>279,34</b>	<b>87,74</b>
Comptes de régulation			
Écarts de conversion Passif			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>27 748 113,05</b>	<b>27 228 317,67</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Montants en €

PRODUITS	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021	2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE</b>		10 416 018,65	3 298 838,23
Subventions pour charges de service public		9 876 356,00	2 856 673,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		523 344,96	425 690,37
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention			
Dons et legs		12 010,00	10 405,00
Produits de la fiscalité affectée	<b>2</b>	4 307,69	6 069,86
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		<b>464 754,90</b>	<b>980 546,47</b>
Ventes de marchandises		608,51	6 293,36
Ventes de biens ou prestations de services		284 936,83	231 125,61
Produits de cessions d'éléments d'actif			
Autres produits de gestion		149 206,42	656 895,03
Production stockée		-22 019,86	48 079,47
Production immobilisée		52 023,00	38 153,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	<b>3</b>		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>959 072,43</b>	<b>844 776,55</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		466 129,93	353 849,11
Reprises du financement rattaché à un actif		492 942,50	490 927,44
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 839 845,98</b>	<b>5 124 161,25</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des participations et des prêts			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change			
Autres produits financiers			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>11 839 845,98</b>	<b>5 124 161,25</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Montants en €

CHARGES	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021	2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>		
Achats de marchandises			26 100,00
Variation des stocks		3 954,34	-17 141,28
Consommation de marchandises et approvisionnements		234 500,72	287 865,08
Services extérieurs		649 027,94	703 833,27
Autres services extérieurs		547 072,77	412 238,39
Charges de personnel		8 230 676,38	1 359 284,42
Salaires, traitements et rémunérations diverses		4 881 815,32	958 318,46
Charges sociales		3 242 547,34	347 376,95
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel		106 313,72	53 589,01
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		429 549,70	821 602,13
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés		1 073 829,66	905 959,24
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 168 611,51</b>	<b>4 499 741,25</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositif d'intervention pour compte propre			
Transfert aux ménages			
Transferts aux entreprises			
Transferts aux collectivités territoriales			
Transferts aux autres entités			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>11 168 611,51</b>	<b>4 499 741,25</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Pertes de change			
Autres charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Impôt sur les sociétés			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11 168 611,51</b>	<b>4 499 741,25</b>
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		671 234,47	624 420,00
<b>TOTAL</b>		<b>11 839 845,98</b>	<b>5 124 161,25</b>

## VISA DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS AU 31/12/2021

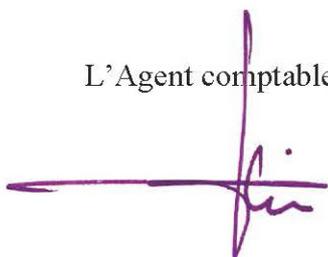
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le présent document établi par l'Agent comptable de l'École nationale des chartes constitue les états financiers annuels de l'École nationale des chartes prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 : bilan, compte de résultat et annexe.

L'ordonnateur, Directrice de l'École nationale des chartes, certifie que ces états retracent les ordres de recettes et de dépenses transmis à l'Agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

A Paris, le 9 mars 2022,

L'Agent comptable,



Pascal Pain

La Directrice



Michelle Rubenicek





## 4. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice budgétaire et comptable correspond à l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation).

### 4.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

#### Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2019<sup>1</sup>, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché. Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Le présent compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

<sup>1</sup> Cette convention fait suite à une convention signée initialement en 2002.

## L'École nationale des chartes : Un établissement ne bénéficiant pas encore des responsabilités et compétences élargies

Souhaitant disposer d'une plus grande autonomie de gestion, l'École a pu accéder<sup>2</sup> le 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines offertes par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 dite « Libertés et responsabilités des universités » (articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation)

Sur un plan pratique, le passage aux RCE a les conséquences suivantes pour les états financiers :

- D'une part, l'État a transféré à l'École la rémunération des personnels titulaires et des élèves fonctionnaires dont il supportait jusqu'alors entièrement la charge directement sur son budget. Le transfert a porté sur une masse salariale de 6,7 M€ charges sociales comprises.

L'État a naturellement accompagné ce transfert d'un abondement de la subvention pour charge de service public (SCSP) qu'il verse à l'établissement.

Désormais, l'École comptabilise sur son propre budget l'ensemble de la masse salariale de son personnel et non plus seulement celle relative aux personnels contractuels, aux heures complémentaires et vacations des personnels enseignants.

A noter que les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

- D'autre part, les comptes sont désormais soumis obligatoirement à la certification d'un commissaire aux comptes. Les comptes 2021 sont donc soumis à certification pour la première fois.

### Un contexte économique et social fortement marqué qu'en 2020 par la crise sanitaire

En 2020, l'activité de l'École a fortement subi les conséquences des deux états d'urgence décrétés dans le contexte de la crise sanitaire consécutive à la pandémie de Covid 19.

Le ralentissement de l'activité s'est traduit dans les comptes 2020 par une baisse globale des charges avec notamment, un effondrement des frais de restauration, cérémonie et déplacements et une baisse de la masse salariale du fait du ralentissement de l'activité recherche et de l'absence de rémunération d'enseignants pour les oraux du concours.

Compte tenu du maintien de la subvention pour charges de service publique qui constitue l'essentiel des ressources de l'établissement, cette baisse des charges a été à l'origine d'un résultat à un niveau historique (624 k€) et atypique dans un contexte de crise.

En 2021, devant la persistance l'épidémie, les pouvoirs publics ont pris diverses dispositions afin de limiter les déplacements de la population sans toutefois en arriver aux confinements stricts de l'année passée. L'École a su s'adapter à ces contraintes afin d'assurer la continuité de ses missions notamment en développant le télétravail de ses personnels tout en ayant assuré ses enseignements en présentiel à la rentrée de septembre.

Les comptes 2021 témoignent de ce « retour à la normale » progressif sans toutefois retrouver les niveaux de 2019, d'avant la crise.

Le résultat reste pour autant à un niveau élevé (671 k€) même légèrement supérieur à celui de l'année passée.

<sup>2</sup> Arrêté des ministres de l'Enseignement supérieur et des Comptes publics en date du 21 déc. 2020.

## Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. L'établissement public Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de la future Cité des humanités et sciences sociales, au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Financés en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), les travaux de la première phase à Aubervilliers se sont achevés en 2019. Le Campus Condorcet a pu ainsi ouvrir ses portes au mois de septembre et accueillir ses premiers occupants au nombre desquels, le CTHS (voir infra) et le Centre Jean-Mabillon.

Ce campus a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera en vitesse de croisière 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m<sup>2</sup> de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École est établissement composante de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) qui regroupe 19 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (9 membres, 2 associés et 5 partenaires) dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM).

En 2011, PSL a été sélectionnée pour mettre en œuvre l'Idex PSL★ qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués à ses membres, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

En 2019, Paris Sciences et Lettres a adopté de nouveaux pour devenir un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), créé en application de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les établissements composantes de l'université PSL conservent leurs personnalités morales et juridiques ainsi que leurs statuts propres. Autonomes sur un plan juridique, ils s'inscrivent pour autant dans la stratégie de l'université PSL qu'ils définissent en commun.

Prenant acte de cette avancée institutionnelle, le jury Idex réuni à l'automne 2020 a validé définitivement le projet. Cette décision a eu pour effet de confirmer enfin la dévolution par l'État à PSL d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant près de 25 M€ par an, aux conditions actuelles).

## Des changements d'implantations géographiques

Depuis octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2<sup>ème</sup>).

La Bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016/2017 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>).

L'équipe d'accueil Centre Jean-Mabillon ainsi que le CTHS installés jusqu'alors à Vanves (Hauts-de-Seine) ont emménagé au cours de l'année 2019 sur le Campus Condorcet à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Les déménagements sur le site Richelieu ont fait l'objet d'un financement spécifique de l'État.

### La fiabilisation du haut de bilan

L'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan.

A ce jour, cette fiabilisation est quasi-achevée. Restent à intégrer les locaux occupés par la Bibliothèque sur le site BnF et le CTHS sur le Campus Condorcet.

Ces locaux sont en attente d'inscription à l'actif, à défaut d'évaluations fiables. Des discussions sont en cours avec les agences comptables de la BnF et du Campus Condorcet afin d'opérer un transfert comptable de ces biens dans les comptes de l'École. Cf. infra § 4.2.1.

En valorisant ces locaux aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu (coût de construction), leurs valeurs approcheraient les :

- 10 M€ pour les locaux occupés par la Bibliothèque sur le site Richelieu de la BnF,
- 3 M€ pour les bureaux du CTHS à Aubervilliers.

La régularisation de ces inscriptions devrait aboutir en 2022.

### Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC

Dans le cadre d'un partenariat avec PSL, l'École a entrepris en 2019 la numérisation des thèses de ses élèves avec pour objectif de les mettre en ligne sur le site internet de l'École et d'en assurer ainsi la diffusion à un large public.

Partant du principe que cette action contribue à sa mission de service public et qu'elle lui apportera un potentiel de service sur plusieurs exercices, l'École a considéré que le produit de cette numérisation répond à la définition d'un actif incorporel. Ces immobilisations générées en interne ont ainsi été comptabilisées à l'actif à leur coût de développement. Ces derniers sont constitués de l'ensemble des coûts directs engagés pour la production du bien : achats, prestations de services et masse salariale. Les coûts supportés au cours de chacun des exercices 2019, 2020 et 2021 ont été activés en «en-cours» d'immobilisations incorporelles (c/232) en contrepartie d'un produit au compte c/72 « production immobilisée ».

Le projet a consisté également au développement informatique d'un portail internet spécifique afin de permettre la mise en ligne. Celui-ci porte le nom de ThENC@. Il a été ouvert au public le 26/11/2021.

Les financements reçus dans le cadre de ce projet ont été comptabilisés en financement externe de l'actif (FEA) dans les capitaux propres.

Ce traitement comptable a été retenu afin de mieux valoriser dans les comptes, le patrimoine immatériel de l'École. Au 31/12/2021, le portail ThENC@ permet la consultation de 450 thèses environ sur les près de 3000 qui ont été soutenues par les élèves de l'École depuis 1849.

### Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier

Au moment où elle s'installait dans des locaux entièrement neufs, l'École a décidé de constituer un fonds dédié à l'entretien du parc immobilier.

Partant du principe que les travaux d'entretien, peu importants sur un bâtiment neuf, prennent nécessairement de l'ampleur au fil du temps, ce fonds a pour objectif de garantir le bon état du bâtiment en constituant aujourd'hui des réserves qui financeront les travaux d'entretien de demain.

Ce fonds est retracé en comptabilité dans les capitaux propres de l'École sur une ligne dédiée dans les réserves (c/10685) au sein des capitaux propres.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de lui consacrer chaque année 200 k€ desquels sera déduit le montant des travaux de l'exercice.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 175 k€ pour le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu ;
- 10 k€ au titre des locaux occupés par l'Urfist au 17 rue des Bernardins ;
- A ces montants, s'ajoutaient jusqu'en 2019 une dotation spécifique de 15 k€ pour préparer l'installation de l'École sur le Campus Condorcet.

Le 13 mars 2019, le conseil d'administration a souhaité abonder le fonds d'une dotation supplémentaire de 100 k€ par an au titre de l'entretien des locaux occupés par la Bibliothèque, 12 rue des Petits-Champs.

Le tableau ci-après retrace l'historique des dotations faites à ce fonds depuis son origine :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RICHELIEU ET BERNARDINS (A) :</b>							
Dotation annuelle au titre de N-1	185	185	185	185	185	185	185
Travaux de l'exercice N-1	-20	-20	-45	-43	-43	-26	-31
Dotation au fonds de réserve au titre de N-1	=165	=165	=140	=161	=142	=159	=154
Cumul au 31/12/2021 (A)						932	
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'INSTALLATION DE L'ÉCOLE SUR LE CAMPUS CONDORCET (B) :</b>							
Dotation annuelle au titre de N-1	15	15	15	15	–	–	
Cumul au 31/12/2021 (B)						60	
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES LOCAUX 12 RUE DES PETITS-CHAMPS (C) :</b>							
Dotation annuelle au titre de N-1	–	–	–	100	100	100	100
Travaux de l'exercice N-1	–	–	–	–	-1	-1	–
Dotation au fonds de réserve au titre de N-1	–	–	–	=100	=99	=99	=100
Cumul au 31/12/2021 (C)						298	
<b>MONTANT TOTAL AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE (A) + (B) + (C) :</b>							
Dotation totale annuelle au titre de N-1	180	180	155	276	241	258	254
Cumul du fonds au 31/12/2021 (A) + (B) + (C)						1 290	

(\*) Les montants 2022 sont mentionnés ici à titre d'information. Ils seront soumis à l'approbation du conseil d'administration, le 16 mars 2022 après l'arrêté des comptes 2021.

### Divers désordres dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque

Des traces d'humidité et de moisissures ont été détectées sur les murs de la Rotonde en 2017. Les premières analyses conduisent à une possible infiltration d'eau dans les maçonneries.

Les dommages se limitent à ce stade aux murs mais des contrôles renforcés du niveau d'hygrométrie ont été mis en place afin de veiller aux conditions de conservation des ouvrages précieux entreposés dans la Rotonde.

Pour le moment, et dans l'attente d'analyses plus poussées, aucune dépense n'a été engagée par l'École pour remédier à ce désordre. Par ailleurs, compte tenu du fait que les locaux concernés ne sont pas inscrits à l'actif de l'École, aucune dépréciation d'actif n'a été comptabilisée à ce titre.

Ce désordre est intervenu après l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) mais toutefois dans le délai de garantie décennale (article 1792-2 du code civil) qui impose au constructeur de réparer les dommages survenus au cours des 10 années suivant la réception (dommages qui rendent l'immeuble construit impropre à sa destination comme par exemple, un défaut d'étanchéité).

Ce sinistre est toujours en cours d'expertise au 31 décembre 2021.

### Stratégie « Bienvenue en France » et droits d'inscription différenciés

Depuis la rentrée 2019, les étudiants extra-européens qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France acquittent de frais d'inscription différenciés : 2 770 € en licence et 3 770 € en master<sup>3</sup> au lieu respectivement, des 170 et 243 € applicables aux étudiants ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

Cette nouvelle mesure a été accompagnée par la possibilité offerte aux établissements qui le souhaitent d'exonérer leurs étudiants extra-européens, dans la limite toutefois de 10 % des étudiants inscrits<sup>4</sup>.

Afin de se laisser le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle stratégie d'accueil de ses étudiants étrangers en lien avec l'Université PSL, l'École a souhaité profiter de cette possibilité à titre transitoire pour exonérer partiellement en 2019 puis en 2020 et 2021, les étudiants extra-européens.

Ainsi, les 8 étudiants extra-européens accueillis à la rentrée 2021 ont acquitté leurs droits d'inscription à hauteur seulement de 243 €. Les droits différenciés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires (c/706) pour leur montant brut et en parallèle, l'exonération a donné lieu à la comptabilisation d'une charge (c/657). L'exonération représente un manque à gagner de près de 30 k€ pour l'année universitaire 2021/2022.

### La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus

Instituée par l'article L. 841-5 du Code de l'éducation à la rentrée 2018, cette contribution<sup>5</sup> est payée en plus des droits d'inscription, par les étudiants s'inscrivant en formation initiale de niveaux Licence, Master ou Doctorat (LMD) au profit des établissements d'enseignement supérieur et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Elle est

3 Les droits différenciés ne sont pas applicables aux doctorants. Leurs droits d'inscription s'élèvent toujours à 380€.

4 Article R. 719-50 du Code de l'éducation.

5 90 € en 2018, 91 € en 2019 et 92 € aux rentrées 2020 et 2021.

affectée spécifiquement au financement d'actions favorisant « *l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants* » et confortant « *les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » dans les établissements bénéficiaires.

Cette contribution prend la forme d'une taxe affectée<sup>6</sup> recouvrée par les Crous et reversée en deux temps aux établissements bénéficiaires de leur ressort géographique : un acompte de 50% en décembre et le solde au plus tard en juillet de l'année suivante.

Ainsi, l'ENC a reçu en 2021 du Crous de Paris 4,3 k€ correspondant à la part de la CVEC lui revenant au titre des rentrées universitaires 2020 et 2021. Cette somme est comptabilisée en produit de fiscalité affectée (c/7571).

### Plan comptable

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 a diffusé un nouveau plan de comptes applicables aux établissements publics nationaux.

Celui-ci est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques. A ce titre, le plan comptable commun remplace le plan comptable M9-3 qui était jusqu'alors applicable aux universités.

Cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

Ce nouveau plan de comptes a été mis en œuvre à l'École à compter de l'exercice 2017.

La dernière version de l'ICC, applicable à l'exercice 2021 est celle diffusée par le BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020.

### Raccourcissement du délai de reddition des comptes

En prévoyant d'arrêter ses comptes annuels 2021 par son Conseil d'administration, le 16 mars 2022, l'École des chartes respecte les dispositions du règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012) qui fixe la date limite d'adoption du compte financier au 16 mars 2022.

### Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1er janvier 2014 la suite logicielle GFC-Finances développée par le l'association Cocktail.

### Changement de méthode et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétroactifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via le report à nouveau au sein des capitaux propres du bilan d'ouverture (c/11).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

6 Son montant est fixé chaque année en Loi de finances.

## 4.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Référentiel comptable

L'École est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres I<sup>er</sup> et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- le recueil des normes comptables des établissements publics (juillet 2015) ;
- l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le recueil (Instruction du 14 décembre 2020 publiée sous la référence BOFIP-GCP- 20-0010) ;
- le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux ;
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles ;
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues ;
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

### TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible ;
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

#### 4.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

##### Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont habituellement comptabilisés en charges.

A noter toutefois que l'école a activé en 2019 les coûts de numérisation des thèses de ses élèves qu'elle projette de mettre en ligne sur le site internet de l'École.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel de l'École, se reporter au point qui lui est consacré au § 4.1.

##### Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

###### *65 rue de Richelieu, Paris 2<sup>ème</sup>*

Cet ensemble immobilier de 2 400 m<sup>2</sup> accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne. Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€). L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL €
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 800
<b>TOTAL</b>		<b>12 250 000</b>

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment. Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

#### *58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>*

L'École a pris possession en juin 2016 de 2000 m<sup>2</sup> issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la BnF. Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de la Bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la bibliothèque a pu ouvrir ses portes au public en mars 2017.

L'installation dans son ensemble a fait l'objet d'un financement spécifique de l'État de 700 k€.

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'État font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Une convention signée en décembre 2018 fixe les modalités de refacturation des charges locatives à l'École par la BnF.

Ne disposant pas d'estimation fiable du fait d'une divergence d'interprétation avec la BnF sur la notion de contrôle comptable du bien, l'École n'a pu intégrer ces locaux à son actif. Ceux-ci restent inscrits à l'actif de la BnF.

En les valorisant aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait 10 M€.

Ces locaux ont subi des dommages consécutifs à des malfaçons observées dans le cadre du chantier de rénovation du site Richelieu (phase 1). Cf. supra § 4-1. *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes.*

### ***Campus Condorcet (Seine-Saint-Denis)***

Après avoir quitté les locaux qu'il occupait jusqu'alors au 60 boulevard du Lycée à Vanves, le CTHS a emménagé sur le site d'Aubervilliers du Campus Condorcet où il occupe 670 m<sup>2</sup> de bureaux avec le centre Jean Mabillon. Cette occupation est régie par une convention signée avec l'établissement public Campus Condorcet. Elle prévoit la seule refacturation des prestations d'entretien et de maintenance, ainsi que des fluides.

Ces locaux construits dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) géré par l'établissement Campus Condorcet pour le compte de l'État sont mis à la disposition de l'École pour héberger ses équipes de recherche ainsi que le CTHS. En lui permettant ainsi d'exercer sa mission de service public, cette mise à disposition transfère à l'École le contrôle<sup>7</sup> de ces locaux au sens des normes comptables. Dès lors qu'ils sont contrôlés, ils revêtent le caractère d'un actif immobilisé à inscrire à l'actif du bilan de l'École des chartes.

Faute de disposer d'une évaluation fiable, le transfert comptable du bien n'a toujours pas pu être organisé entre le Campus Condorcet et l'École des chartes au 31 décembre 2020. Ces locaux ne figurent donc pas au bilan de l'École à la clôture 2020. Sur la base d'un coût moyen de construction de 5000€/m<sup>2</sup>, la valeur des 670 m<sup>2</sup> de bureau est estimée à 3,3 M€ environ.

Pour plus d'information sur la comptabilisation des opérations de transfert de contrôle dans le secteur public, il convient de se référer à l'avis du CNOCP n° 2020-01 du 17 janvier 2020.

### ***17 rue des Bernardins, Paris 5<sup>ème</sup>***

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 310 m<sup>2</sup>, ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 k€ dont 360 k€ au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'Urfist sur le campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

### ***La Sorbonne, Paris 5<sup>ème</sup>***

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École depuis 2014.

<sup>7</sup> Le cadre conceptuel des comptes publics a introduit en 2006 la notion de contrôle dans la définition d'un actif et l'explicite : L'entité publique contrôle la ressource si elle a la capacité de disposer de son potentiel de service, pour elle-même ou pour des tiers, ou de ses avantages économiques.

## Travaux et agencements

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

## Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe est inscrit à l'actif. Par exception, des matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil peuvent être activés lorsqu'ils sont achetés par lot et qu'ils constituent un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité. Un nouveau rapprochement a été effectué en 2019.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS</b>	
Installations techniques ou complexes	10
Matériel scientifique	10
Matériel d'enseignement	5
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
Installations générales, agencements, aménagements divers	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique	5
Matériels divers	5

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisés à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis (Cf. paragraphe ci-après).

## L'intégration à l'actif des collections d'ouvrages de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages. Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire cette collection à son bilan afin de valoriser cet important actif destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

Dans la mesure où les ouvrages de la bibliothèque ont vocation à être conservés de façon pérenne sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet, il a été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 M€ en contrepartie des capitaux propres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

CATÉGORIES	VALORISATION EN €
Livres anciens (avant 1815)	485 289
Réserve	366 217
Monographies et usuels 19 <sup>ème</sup> siècle	1 520 412
Monographies et usuels 20 <sup>ème</sup> siècle	2 638 974
Périodiques	527 341
Estampes	58 530
Cartes	6 624
Tirés à part	37 398
Documents remarquables	61 000
Autres	24 330
<b>TOTAL</b>	<b>5 726 075</b>

Cette collection s'est enrichie de 3000 ouvrages suite au don que Katérina Stenou-Pressouyre a fait à l'École. Ces ouvrages ont été inscrits à l'actif en 2016 selon les mêmes modalités de valorisation que celles retenues par le prestataire en 2015, pour l'ensemble de la collection. L'intégration s'est faite pour 109 k€ au compte 216 « collections ».

D'autres dons plus modestes viennent enrichir la collection. Les ouvrages sont valorisés selon les mêmes conditions qu'en 2015.

A noter qu'en 2021 l'École a réceptionné près de 5000 ouvrages provenant des donateurs Ménard et Henri-Jean Martin. En cours d'inventaire et de catalogage, ces ouvrages n'ont pas été évalués et donc n'ont pu être intégrés à l'actif du bilan à la clôture 2021.

### 1.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ENC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 – non rattaché à un actif déterminé
	c/104 – rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 – non rattaché à un actif déterminé
	c/134 – rattaché à un actif déterminé

#### 4.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par l'École ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

A la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
Au 31/12/N :	0 %
Au 31/12/N+1 :	50 %
Au 31/12/N+2 :	80 %
A partir du 31/12/N+3 :	100 %

#### 4.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

#### 4.2.5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

##### Droits d'inscriptions

Les droits de scolarité payés par les élèves étudiants étaient jusqu'en 2018 comptabilisés au prorata temporis de l'année universitaire. Ainsi par exemple, les droits 2017/2018 ont été rattachés à l'exercice 2017 à hauteur de 4/10<sup>ème</sup> et les 6/10<sup>ème</sup> restants ont été comptabilisés en produits comptabilisés d'avance à la clôture 2017 pour être ensuite rétabli sur l'exercice 2018.

Assimilant les droits d'inscription à des droits d'entrée acquis par l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant<sup>8</sup>, la DGFIP a demandé aux établissements publics d'enseignement supérieurs de ne plus appliquer la méthode du prorata temporis pour comptabiliser désormais le produit intégral des droits d'inscription au cours de l'année de perception. Ce changement a été mis en œuvre pour la première fois en 2019.

Ainsi, le compte de résultat de l'exercice 2021 retrace la totalité des droits de scolarité encaissés en septembre 2021 au titre de l'année 2021/2022.

8. Les droits ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation

### Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

### Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

### *Les heures complémentaires et les vacations d'enseignement*

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées en 2021 et dont le paiement aux enseignants est différé en 2022 ont été recensées à la clôture pour donner lieu à charges à payer.

### *Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)*

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE), leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2021 qui seront indemnisés en 2022 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 135 € pour un cadre A, 90 € pour un cadre B et 75 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2021 non pris au 31/12/2021		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2022	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risque et charge (*)

(\*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.

### **Correction du bilan d'ouverture**

L'École nationale des chartes a accédé aux responsabilités et compétences élargies le 1er janvier 2021, ce qui a eu pour conséquence le transfert par l'État sur le budget de l'établissement, de la masse salariale des agents de l'École qu'il prenait en charge jusqu'alors directement sur son budget.

Ainsi, à la clôture des comptes 2020, les passifs sociaux imputables aux personnels payés sur le budget de l'établissement ont été évalués dans les comptes de l'École et ceux relatifs aux agents payés sur budget État, retracés dans les comptes de l'État.

Or à la clôture 2021, les comptes de l'École retraceront la totalité des passifs sociaux de ses personnels.

Afin de n'imputer au compte de résultat 2021 de l'École que la partie des passifs sociaux rattachable à cet exercice, le bilan d'ouverture 2021 a été corrigé du montant des passifs relatifs aux personnels payés par l'État jusqu'en 2020.

La correction de cet effet rétrospectif a été faite en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme 14 du recueil des normes comptables pour les établissements publics relatives aux « changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs ».

Les corrections (charges comprises) ont porté sur 153 k€ :

— Jours de congés déposés sur CET dont l'indemnisation est intervenue en 2021 :	18 k€
— Jours de congés épargnés sur compte épargne temps (417 jours) :	83 k€
— Jours de congés acquis non pris à la clôture de l'exercice (275 jours) :	53 k€





## 5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros (k€).

### 5.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021			2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>①</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		144 504,78	-11 374,96	133 129,82	52 861,10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 969 799,34	-3 996 893,62	22 972 905,72	23 365 503,90
Terrains		5 610 000,00		5 610 000,00	5 610 000,00
Constructions		13 511 921,01	-2 993 681,83	10 518 239,18	10 926 993,34
Installations techniques, matériels et outillage		123 135,00	-39 138,52	83 996,48	71 405,58
Collections		6 269 610,93	-5 915,33	6 263 695,60	6 190 368,49
Biens historiques et culturels					
Autres immobilisations corporelles		1 455 132,40	-958 157,94	496 974,46	566 736,49
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur commandes					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles (biens vivants)					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					337,05
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>27 114 304,12</b>	<b>-4 008 268,58</b>	<b>23 106 035,54</b>	<b>23 418 702,05</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS	<b>②</b>	491 505,14	-379 659,17	111 845,97	150 565,41
CRÉANCES	<b>③</b>	683 019,95	-16 815,97	666 203,98	367 142,99
Créances sur des entités publiques		85 315,53		85 315,53	80 293,98
Créances clients et comptes rattachés		591 375,31	-16 815,97	574 559,34	279 759,01
Créances sur les redevables (produites de la fiscalité affectée)					
Avances et acomptes versés sur commandes					1 219,70
Créances opérations pour comptes de tiers					
Créances sur les autres débiteurs		6 329,11		6 329,11	5 870,30
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<b>④</b>	25 259,18		25 259,18	10 961,62
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 199 784,27</b>	<b>-396 475,14</b>	<b>803 309,13</b>	<b>528 670,02</b>
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>⑤</b>				
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		3 838 768,38		3 838 768,38	3 280 945,60
Autres					
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		<b>3 838 768,38</b>		<b>3 838 768,38</b>	<b>3 280 945,60</b>
Comptes de régularisation					
Écarts de conversion Actif					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>32 152 856,77</b>	<b>-4 404 743,72</b>	<b>27 748 113,05</b>	<b>27 228 317,67</b>

### 5.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ NOTE ①

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2021 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2021	ACQUISITIONS 2021	SORTIES 2021	MISES EN SERVICE 2021	VALEUR AU 31/12/2021
Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053	11			38	49
Autres immobilisations incorporelles – c/208				95	95
Immobilisations incorporelles en cours – c/232	52	81		-133	0
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 01/01/2021	DOTATIONS 2021	SORTIES 2021	MISES EN SERVICE 2021	VALEUR AU 31/12/2021
Logiciels, concessions et droits similaires, c/280531 et c/280532	11	1			11
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

Les immobilisations en cours correspondaient aux coûts de développement du projet de numérisation des thèses de ses élèves que l'École a décidé d'activer dès 2019. La date de mise en service retenue est celle de la mise en ligne des thèses sur le site internet de l'École, à l'automne 2021.

Les coûts de développement se répartissent comme suit :

- 38 k€ pour le portail ThENC@ développé à cette occasion,
- 95 k€ pour la numérisation proprement dite des thèses imputés à la rubrique c/208 « Autres immobilisations incorporelles ».

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel, se reporter au point qui lui est consacré au § 4.1.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2021 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 1/1/2021	ACQUISITIONS 2021	SORTIES 2021	MISES EN SERVICE 2021	VALEUR AU 31/12/2021
Terrains – c/211	5 610				5 610
Constructions – c/213	13 504	8			13 512
Installations techniques, matériel et outillage – c/215	100	23			123
Collections – c/216	6 195	78		-4	6 365
Autres immobilisations corporelles – c/218	1 429	47		-20	1 455
<b>TOTAL</b>	<b>26 838</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>-24</b>	<b>26 970</b>

Les acquisitions nouvelles d'immobilisations corporelles s'élèvent au total à 248 k€ :

**Bibliothèque :**

– Acquisitions d'ouvrages	63 k€
– Dons d'ouvrages (reçus)	15 k€
– Mobilier	4 k€

**Siège 65 rue de Richelieu :**

– Matériel informatique	38 k€
– Autres travaux et installations	30 k€

**CTHS :**

– Matériel informatique	2 k€
-------------------------	------

**Urfist :**

– Matériel informatique et téléphonie	5 k€
---------------------------------------	------

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2021 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 01/01/2021	DOTATIONS 2021	SORTIES 2021	MISES EN SERVICE 2021	VALEUR AU 31/12/2021
Constructions – c/2813	2 577	417			2 994
Installations techniques, matériel et outillage – c/2815	28	11			39
Collections – c/2816	5	1			6
Autres immobilisations corporelles – c/2818	862	117	-20		958
<b>TOTAL</b>	<b>3 472</b>	<b>545</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>	<b>3 997</b>

Les immobilisations corporelles ne sont pas dépréciées.

5.1.2. STOCKS NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021
<b>EN-COURS</b>	<b>53</b>	<b>7</b>
École	27	5
CTHS	26	2
<b>PRODUITS FINIS</b>	<b>447</b>	<b>472</b>
École	248	236
CTHS	199	235
<b>MARCHANDISES</b>	<b>17</b>	<b>13</b>
École	17	13
<b>TOTAL</b>	<b>517</b>	<b>492</b>

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages en cours de fabrication au CTHS ou à l'École (direction des éditions).

Les ouvrages édités par l'École sont vendus au public soit directement par l'établissement (direction des éditions) soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « *Centre interinstitutionnel pour la diffusion* » en ce qui concerne les ventes en librairies ;
- le « *Comptoir des presses d'université* » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (*Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile de France – ESMIF*) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Afin de réduire les coûts de stockage refacturés par le distributeur et tenant compte de la particularité de son catalogue à rotation lente, le CTHS a engagé depuis 2015 plusieurs opérations de pilonnage des ouvrages considérés excédentaires.

Cet important déstockage a été réalisé en plusieurs étapes :

- 25 000 exemplaires en 2019 d'une valeur brute d'environ 370 k€.
- 31 000 exemplaires en 2017 d'une valeur brute d'environ 400 k€.
- 27 000 exemplaires en 2015 d'une valeur brute d'environ 390 k€.

Ainsi, depuis 2015, le stock d'ouvrages du CTHS est passé de près de 100 000 exemplaires à un peu plus de seulement 15 000, confirmant ainsi la rationalisation de la politique d'édition de l'institut.

Pour information, ces destructions d'ouvrages représentent une perte de valeur proche de 1,2 million d'€ entre 2015 et 2019.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021
<i>Valeur brute</i>	248	236
<i>Dépréciation</i>	-219	-227
<b>VALEUR NETTE DU STOCK ÉCOLE</b>	<b>30</b>	<b>9</b>
<i>Valeur brute</i>	199	235
<i>Dépréciation</i>	-148	-146
<b>VALEUR NETTE DU STOCK CTHS</b>	<b>50</b>	<b>89</b>

Ainsi, pour l'ensemble de l'établissement, le stock de livres est déprécié à hauteur de 79 % :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (LIVRES ÉDITÉS PAR L'ENC)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021
<i>Valeur brute</i>	447	471
<i>Dépréciation</i>	-367	-373
<b>VALEUR NETTE DU STOCK TOTAL ÉTABLISSEMENT (PRODUITS FINIS)</b>	<b>80</b>	<b>99</b>

Le stock de marchandises est constitué d'exemplaires du livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » que l'École détient en propre. Bien que réalisé en étroite collaboration avec l'École nationale des chartes, ce livre a été édité par Gallimard en 2020 pour être et commercialisé au travers de son réseau exclusif de librairies. La convention passée avec l'éditeur prévoyait cependant la cession de 1 500 exemplaires à l'École pour son usage propre avec la possibilité de les céder seulement dans le cadre de ventes directes, hors de son circuit de distribution habituel.

Ce livre n'étant pas issu du cycle de production de l'École, il a été décidé de suivre cette opération comme un achat de marchandises revendues en l'état.

Au 31/12/2021, sur les 1 500 exemplaires, 318 ont été vendus et 391, distribués gratuitement pour les besoins de l'opération de communication menée autour du bicentenaire de l'École qui a eu lieu en 2021.

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (MARCHANDISES)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021
Valeur brute	17	13
Dépréciation		-6
<b>VALEUR NETTE DU STOCK MARCHANDISES</b>	<b>17</b>	<b>7</b>

### 5.1.3. CRÉANCES NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021
Avances et acomptes versés sur commande	1	0
Créances clients et Comptes rattachés	280	591
Créances sur entités publiques	80	85
Autres débiteurs	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>367</b>	<b>683</b>

Le poste « Créances Clients et Comptes rattachés » inclut 51 k€ de produits à recevoir (factures à établir).

Une créance est dépréciée à hauteur de 17 k€. Elle est consécutive à la défaillance de la société Hydroption dans l'exécution de son marché de fourniture d'électricité.

### 5.1.4. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE NOTE ④

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2021 mais qui se rattachent à 2022.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021
Charges constatées d'avance – c/486	11	25

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements et locations mobilières payables d'avance.

### 5.1.5. TRÉSORERIE NOTE 5

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>		
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	3 280	3 838
<i>Caisse et régie d'avance</i>	1	1
<b>TOTAL DISPONIBILITÉS</b>	3 281	3 839
<b>PAIEMENTS ÉMIS NON DÉBITÉS À LA CLÔTURE</b>	0	0
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	3 281	3 839

## 5.2. PASSIF

Montants en €

PASSIF	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021	2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Financements reçus			
Financements de l'actif par l'État		16 415 885,00	16 879 574,63
Financements d'actif par des tiers		161 928,13	109 383,00
Fonds propres des fondations			
Écarts de réévaluation			
Réserves		9 366 586,44	8 745 786,44
Report à nouveau		-98 742,08	54 347,92
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		671 234,47	624 420,00
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>26 516 891,96</b>	<b>26 413 511,99</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		169 500,00	169 500,00
Provisions pour charges		131 544,00	16 621,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>301 044,00</b>	<b>186 121,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligatoires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts		38,12	38,12
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>38,12</b>	<b>38,12</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		130 060,78	63 813,19
Dettes fiscales et sociales		188 855,00	87 275,00
Avances et acomptes reçus		124 000,00	124 000,00
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers			
Autres dettes non financières		7 846,00	4 360,57
Produits constatés d'avance	<b>9</b>	479 097,85	349 110,06
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES</b>		<b>929 859,63</b>	<b>628 558,82</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		279,34	87,74
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		<b>279,34</b>	<b>87,74</b>
Comptes de régulation			
Écarts de conversion Passif			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>27 748 113,05</b>	<b>27 228 317,67</b>

### 5.2.1. CAPITAUX PROPRES NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2021 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2021	AUGMENTATIONS 2021	DIMINUTIONS 2021	VALEUR 31 DÉC. 2021
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés				
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	16 880	29	-493	16 416
– <i>financements Idex</i>		29		
– <i>Quotes-parts de l'exercice</i>			-493	
Réserves	8 746	624	-4	9 367
– <i>Affectation du résultat 2020</i>		624		
– <i>Correction</i>			-4	
Report à nouveau	54		-153	-99
– <i>Correction du bilan d'ouverture - Passifs sociaux</i>			-153	
Résultat 2020	624		-624	
– <i>Affectation en réserves</i>			-624	
Résultat 2021		671		671
<b>TOTAL</b>	<b>26 304</b>	<b>1 325</b>	<b>- 1 274</b>	<b>26 355</b>

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2021	SUBVENTIONS REÇUES 2021	QUOTES-PARTS REPRISES	VALEUR 31 DÉC. 2021
Financements non rattachés à des actifs				
Financements rattachés à des actifs	109	53		162
– <i>Région</i>		38		38
– <i>Autres</i>	109	15		124
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>162</b>

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État ;

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public (bâtiments).

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Le financement nouveau de 29 k€ correspond au financement par PSL sur fonds Idex de l'équipement en matériel des salles de cours Jules-Quicherat et Auguste-Molinier.

- des réserves de l'établissement ;

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du conseil d'administration.

A noter que sur décision du conseil d'administration, les réserves sont affectées pour partie à l'entretien des bâtiments. Cf. « *Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier* » au § 4-1. Au 31/12/2021, sur un montant total de 9,4 M€, 1,3 M€ sont affectés à ce fonds :

- 932 k€ pour l'entretien des bâtiments des rues de Richelieu et des Bernardins ;
- 60 k€ pour l'installation de l'École sur le Campus Condorcet ;
- 298 k€ pour l'entretien des locaux du 12 de la rue des Petits-Champs.

- du report à nouveau ;

Ce report à nouveau correspond à des corrections d'erreur et des changements de méthode :

- faits en 2019 pour +54 k€
- la correction du bilan d'ouverture suite au transfert sur le budget de l'École de la masse salariale des agents payés jusqu'en 2020 par l'État. Cette correction a pour objectif de neutraliser dans le résultat 2021, l'effet rétrospectif des passifs sociaux des personnels concernés par le transfert (Voir supra § 4-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice / Passifs sociaux).
- du résultat excédentaire de l'exercice 2021 (+671 k€).

## 5.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR 1ER JANV. 2021	DOTATIONS 2021	REPRISES 2021	PROVISIONS 31 DÉC. 2021
Provisions pour risques	170			170
Autres provisions pour risques et charges	17	132	-17	132
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>132</b>	<b>-17</b>	<b>301</b>

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Les provisions pour risques d'un montant total de 170 k€ couvrent les risques de reversement de subventions perçues au cours d'exercices antérieurs.

Les autres provisions ont été constituées pour traduire dans les comptes les jours de congés épargnés par le personnel sur leurs comptes épargne temps (CET). Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

A noter sur ce dernier point que le bilan d'ouverture a été corrigé en contrepartie des capitaux propres afin de neutraliser l'effet rétrospectif des jours de congés épargnés par les personnels dont la masse salariale a été transférée sur le budget de l'établissement en 2021. Cf. « les passifs sociaux » au § 4-2-5.

### 5.2.3. DETTES NOTE 8

L'avance sur subvention (124 k€) concerne un financement versé par l'État.

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021
FOURNISSEURS – c/408 (FACTURES NON PARVENUES AU 31/12/N)	64	130
PERSONNEL – c/428	80	148
- Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1	7	30
- Congés acquis et non pris au 31 décembre N	9	34
- Heures complémentaires et vacations d'enseignement	64	65
- Indemnité inflation		12
- Actes de gestion et vacations administratives		6
CHARGES SOCIALES – c/438	7	41
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>189</b>

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 4-2-6 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

A noter que le bilan d'ouverture a été corrigé en contrepartie des capitaux propres afin de neutraliser l'effet rétrospectif des jours de congés des personnels dont la masse salariale a été transférée sur le budget de l'établissement en 2021. Cf. « les passifs sociaux » au § 4-2-5.

### 5.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE NOTE 9

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021
Dons dans le cadre du mécénat	1	
Prestations de recherche	349	469
Mise à disposition du personnel		10
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>479</b>

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2020 mais qui se rattachent à 2021 ou aux exercices suivants. (Cf. § 4-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent les subventions ou le chiffre d'affaires facturés en avance par rapport aux prestations.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2021 sont :

- ANR – Projet « LIBER » (Les Décades de Bressuire, première traduction française de l'Histoire romaine de Tite-Live) 136 k€
- ANR – Projet « E-NDP » (Notre-Dame de Paris et son cloître) 125 k€
- ABES – Conversion rétrospective dans le SUDOC 16 k€





## 6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2021 est bénéficiaire de + 671 k€ en ligne avec les années précédentes

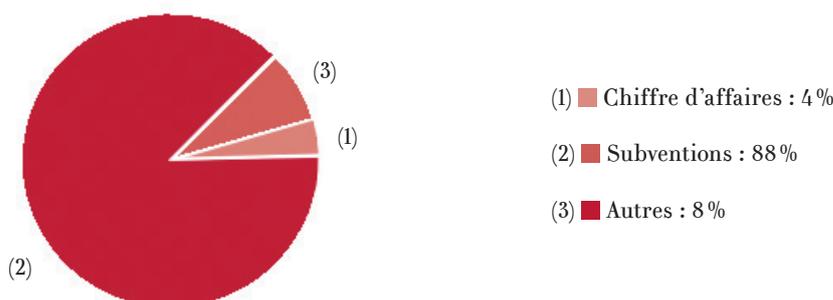
	2017	2018	2019	2020	2021
Résultats	+808 k€	+575 k€	+322 k€	+624 k€	+671 k€

### 6.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021	2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	①		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE</b>		10 416 018,65	3 298 838,23
Subventions pour charges de service public		9 876 356,00	2 856 673,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		523 344,96	425 690,37
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention			
Dons et legs		12 010,00	10 405,00
Produits de la fiscalité affectée	②	4 307,69	6 069,86
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		464 754,90	980 546,47
Ventes de marchandises		608,51	6 293,36
Ventes de biens ou prestations de services		284 936,83	231 125,61
Produits de cessions d'éléments d'actif			
Autres produits de gestion		149 206,42	656 895,03
Production stockée		-22 019,86	48 079,47
Production immobilisée		52 023,00	38 153,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	③		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		959 072,43	844 776,55
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		466 129,93	353 849,11
Reprises du financement rattaché à un actif		492 942,50	490 927,44
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		11 839 845,98	5 124 161,25
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des participations et des prêts			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change			
Autres produits financiers			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>			
<b>TOTAL PRODUITS</b>		11 839 845,98	5 124 161,25

### Répartition des produits par nature (2021)



### Produits sans contrepartie directe (subventions) note ①

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2020	2021	ÉVOLUTION
Subventions pour charges de service public	2 857	9 876	+246 %
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	426	523	+23 %
Subventions spécifiques affectées au financement de certaines charges d'intervention			
Dons et legs	10	12	+15 %
Produits de la fiscalité affectée	6	4	-29 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 299</b>	<b>10 416</b>	<b>+216 %</b>

### État et autres collectivités publiques

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 88 % de ses produits. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public (SCSP), dotation récurrente versée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour que l'École exerce sa mission de service public. Celle-ci s'élève à 9 876 k€ en 2021 contre 2 857 k€ en 2020.

Cette forte augmentation s'explique par l'accès aux responsabilités et compétences élargies de l'École, le 1er janvier 2021. En effet, les RCE impliquent le transfert vers le budget de l'École de la masse salariale que l'État prenait à sa charge jusqu'en 2020. Ce transfert de charge a été compensé par une augmentation de la SCSP.

### Autres subventions de l'État et autres entités publiques

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ÉTAT	2020	2021	ÉVOLUTION
c/74118	Autres subventions	15	101	+573 %
c/741311	ANR dans le cadre du PIA <sup>9</sup>	137	30	-78 %
c/741312	ANR hors PIA	39	62	+56 %
c/7446	Union européenne	9	14	+64 %
c/7447	Organismes internationaux		1	
c/7448	Autres entités publiques	221	316	+43 %
c/748	Autres	5		
	<b>TOTAL</b>	<b>426</b>	<b>523</b>	<b>+4 %</b>

9 PIA : Programme des investissements d'avenir. Cf. point « Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir » du §4.1.

Les autres subventions de l'État comptabilisées en 2021 sont versées pour l'essentiel dans le cadre du programme des investissements d'avenir (Equipex, Idex, Labex). Elles sont comptabilisées à l'avancement des coûts encourus par le projet qu'elles financent.

Elles sont donc compensées par des dépenses de montants équivalents. Cf. § 4-2-5. «*Rattachement des charges et des produits à l'exercice - contrats pluriannuels*».

Du fait de ce mode de comptabilisation, l'activité recherche de l'École financée par subventions n'a donc pas d'impact sur le résultat.

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS PAR LE PIA	FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL	DÉPENSES ENCOURUES EN 2021	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2021
Campus Condorcet (Equipex) Projet Biblissima	488	3	100 %

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS HORS PIA	FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL	DÉPENSES ENCOURUES EN 2021	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2021
Agence Nationale de la Recherche – ANR AAP Générique 2017 – Histoire du cinéma CINE 08-19	112	27	100 %
Agence Nationale de la Recherche – ANR Projet « E-NDP » Notre-Dame de Paris et son cloître	125	24	19 %
Agence Nationale de la Recherche – ANR Projet « LiBer » Les Décades de Bersuire	136	0	0 %

### ***Autres entités publiques***

Ces produits sont constitués de divers financements accordés à l'École par d'autres établissements publics. Aucun pris isolément n'a de caractère significatif sauf le financement de 3 doctorants par PSL et le CNRS/Région IdF en 2021 qui explique à lui seul la hausse de ce poste en 2021.

### ***Dons et legs***

Les dons collectés en 2021 l'ont été dans le cadre de la campagne de mécénat organisée à l'occasion du bicentenaire de l'École.

Les dons et legs sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. La totalité des dons collectés l'année passée étaient consommés au 31 décembre 2021.

### ***Produits de la fiscalité affectée***

Il s'agit ici du produit de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) perçue par le Crous et reversée aux établissements d'enseignement (voir supra §4-1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes).

### **Produits avec contrepartie directe note ②**

Ils sont composés pour l'essentiel du chiffre d'affaires qui représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (VENTES)	2020	2021	ÉVOLUTION
Droits de scolarité	54	58	+6 %
Formation continue et VAE	97	124	+27 %
Ventes de publications	73	93	+28 %
Ventes de marchandises	6	1	-90 %
Autres produits	7	10	+47 %
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>286</b>	<b>+20 %</b>

### *Droits de scolarité*

NOMBRE D'INSCRITS EN FORMATION INITIALE	2020/2021			2021/2022			ÉVOLUTION 2020/2021
	PAYANTS	EXONÉRÉS	TOTAL	PAYANTS	EXONÉRÉS	TOTAL	
Master	48	6	54	58	12	70	+30 %
Doctorat	29	5	34	40	3	43	+26 %
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>88</b>	<b>98</b>	<b>15</b>	<b>113</b>	<b>+28 %</b>

NB : Les étudiants exonérés de droits de scolarité sont les étudiants boursiers et les étudiants doctorants en co-tutelle.

Les droits d'inscription concernent les étudiants accueillis dans le cadre des formations initiales universitaires délivrées par l'École. Ils ne concernent pas les élèves recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

Les formations universitaires de niveau Master délivrées par l'École sont « *Technologies numériques appliquées à l'histoire* » et « *Humanités numériques et computationnelles* ».

A noter que le diplôme du Master « *Histoire transnationale* » n'est plus délivré par l'ENC depuis la rentrée 2019. Cette formation est désormais gérée par l'ENS Paris (Ulm) bien que l'École continue d'en assurer une partie des cours.

L'École délivre le diplôme de doctorat dans ses disciplines d'excellence : histoire, histoire de l'art, langues et littératures anciennes et romanes.

Les montants des droits d'inscription sont fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sans changement entre septembre 2019 et septembre 2021 en ce qui concerne les étudiants européens, ils s'élèvent à 243 € pour le Master et à 380 € pour le doctorat.

Les étudiants extra-européens s'acquittent désormais de droits différenciés (3770 € en Master). L'École a toutefois exonéré partiellement ces étudiants comme la loi l'y autorise afin de ramener leurs droits d'inscription au niveau des étudiants européens. Pour plus d'informations, se référer au point « *Stratégie Bienvenue en France et droits d'inscriptions différenciés* » du § 4.1.

A noter que le manque à gagner lié à l'exonération partielle des étudiants extra-européens s'élève à près de 30 k€ en 2021.

Enfin, il est rappelé pour mémoire, que les droits d'inscription sont comptabilisés, pour leur produit intégral, au titre de l'année de leur perception. Depuis 2019, ils ne sont plus rattachés à l'exercice selon la méthode du prorata temporis qui aurait consisté à rattacher en 2020, 6/10 des droits de l'année universitaire 2019/2020 et 4/10 des droits 2020/2021.

Les exonérations sont comptabilisées quant à elles en charge.

### **Formation continue**

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2020	2021	ÉVOLUTION
TOTAL ENC	84	107	+26 %
Stages	45	76	+65 %
Formation à la demande	14	20	+42 %
Master	20		-100 %
INET	5	11	+144 %
TOTAL URFIST	13	17	+33 %
TOTAL	97	124	+27 %

L'École et l'Urfist ont su s'adapter au contexte sanitaire en assurant à distance leur offre habituelle de formation, ce qui explique la progression sensible du chiffre d'affaires pour la deuxième année consécutive.

L'École a par ailleurs mené depuis 2019 un chantier de refonte de son catalogue de stages de formation continue à destination des professionnels du patrimoine, des métiers du livre et de la culture, ainsi que des enseignants-chercheurs et des particuliers. Trois axes prioritaires concernant de développement de l'offre de formation continue de l'École ont été identifiés : les archives, les bibliothèques et les humanités numériques. Une nouvelle grille tarifaire a également été définie à compter de la rentrée 2019.

Cette progression semble confirmer le redressement de cette activité suite à 5 années consécutives de baisse entre 2014 et 2018, ce qui avait conduit à diviser par deux le chiffre d'affaires sur la période.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	173	160	148	122	85	91	97	124

### **Ventes de publications**

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages édités par l'École (direction des éditions) et le CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2020	2021	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	330	57	-83 %
ENC – via distributeurs	1 020	1 112	+9 %
CTHS – ventes directes	347	274	-21 %
CTHS – via distributeurs	2 586	3 125	+21 %
TOTAL	4 283	4 568	+7 %

CHIFFRE D'AFFAIRES	2020	2021	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	2	2	0 %
ENC – via distributeurs	16	17	+6 %
CTHS – ventes directes	7	7	0 %
CTHS – via distributeurs	47	68	+45 %
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>93</b>	<b>+27 %</b>

Le catalogue de l'École (direction des éditions) est composé de 172 titres disponibles à la vente (dont 7 nouveaux titres 2021), celui du CTHS, de 377 titres (dont 8 nouveaux titres en 2021 + 2 rééditions).

La progression du chiffre d'affaires s'explique notamment par le faible volume des ventes de l'année passée lié à la fermeture des librairies lors des deux confinements instaurés en 2020 mais aussi par le dynamisme du marché du livre dans son ensemble, en 2021.

Pour les éditions de l'École, le prix de vente moyen des parutions 2021 a été plus élevé qu'en 2020 en raison de la parution de plusieurs livres illustrés. En outre, le diffuseur des ouvrages de l'École a renforcé ses forces de vente à la suite de plusieurs recrutements.

Ce rattrapage ne vient toutefois pas redresser une activité éditoriale en grande difficulté. Si l'on compare les ventes 2020 à celles constatées il y a 7 ans (10 660 ouvrages vendus en 2013 pour un chiffre d'affaires de 203 k€), le recul est presque de deux tiers.

#### *Ventes de l'ouvrage du bicentenaire (ventes de marchandises)*

Conçu à l'occasion du bicentenaire de l'École, le livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » est édité et commercialisé par Gallimard au travers de son réseau exclusif de librairies. La convention passée avec l'éditeur prévoit cependant la cession de 1 500 exemplaires à l'École pour son usage propre avec la possibilité de les céder seulement dans le cadre de ventes directes, hors de son circuit de distribution habituel.

Ce livre n'étant pas issu du cycle de production de l'École, il a été décidé de suivre cette opération en achat de marchandises revendues en l'état.

NOMBRE D'OUVRAGES	2020	2021	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	256	18	-93 %

CHIFFRE D'AFFAIRES	2020	2021	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	6	1	-83 %

Au 31/12/2021, sur les 1 500 exemplaires, 318 ont été vendus et 391, distribués gratuitement pour les besoins des opérations de communication menées autour des célébrations du bicentenaire de l'École qui a eu lieu en 2021.

15. PIA : Programme des investissements d'avenir. Cf. point « Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir » du §4.1.

**Autres produits de gestion** note ②

La forte baisse fait suite à l'apurement en 2020 d'écritures anciennes remontant à 2010 et 2011 (566 k€). Ces produits compensaient des charges d'un montant équivalent (537 k€). Voir infra « Autres charges de fonctionnement ».

**Production stockée** note ②

La production stockée de l'exercice (négative de -22 k€) signifie que l'École et le CTHS ont vendus légèrement plus d'ouvrages qu'ils en ont produits en 2021.

**Production immobilisée** note ②

La production immobilisée représente la neutralisation dans le compte de résultat, des coûts de développement engagés dans l'exercice, à l'occasion de la numérisation des thèses des anciens élèves de l'École.

L'École a fait le choix d'inscrire à l'actif le produit de cette numérisation qu'elle considère comme une immobilisation incorporelle générée en interne.

Pour plus de précision sur cette opération, se reporter au § 4-1. « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* » / « *Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC* »

**Autres produits** note ③

Il s'agit des reprises sur amortissements et provisions. Elles sont relatives à :

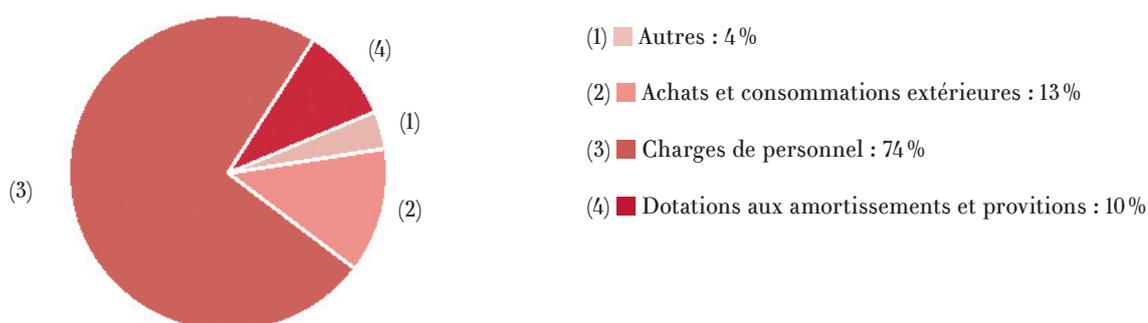
- l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2021 466 k€
- la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif 493 k€

Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés par l'État ou d'autres tiers (546 k€).

## 6.2. CHARGES NOTE 4

Montants en €

CHARGES	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2021	2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>		
Achats de marchandises			26 100,00
Variation des stocks		3 954,34	-17 141,28
Consommation de marchandises et approvisionnements		234 500,72	287 865,08
Services extérieurs		649 027,94	703 833,27
Autres services extérieurs		547 072,77	412 238,39
Charges de personnel		8 230 676,38	1 359 284,42
Salaires, traitements et rémunérations diverses		4 881 815,32	958 318,46
Charges sociales		3 242 547,34	347 376,95
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel		106 313,72	53 589,01
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		429 549,70	821 602,13
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés		1 073 829,66	905 959,24
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 168 611,51</b>	<b>4 499 741,25</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositif d'intervention pour compte propre			
Transfert aux ménages			
Transferts aux entreprises			
Transferts aux collectivités territoriales			
Transferts aux autres entités			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>11 168 611,51</b>	<b>4 499 741,25</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Pertes de change			
Autres charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Impôt sur les sociétés			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11 168 611,51</b>	<b>4 499 741,25</b>
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		671 234,47	624 420,00
<b>TOTAL</b>		<b>11 839 845,98</b>	<b>5 124 161,25</b>

**Répartition des charges par nature (2021)****Achats de marchandises**

Les achats de marchandises représentaient l'achat des 1500 exemplaires du livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » édité par Gallimard à l'occasion du bicentenaire de l'École.

**Marchandises et approvisionnements**

Cette rubrique retrace notamment les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. Pour information, la direction des éditions a édité 7 nouveaux ouvrages en 2021 et le CTHS, 8. Les ouvrages en cours de production au 31 décembre 2021 sont respectivement de 2 et 5.

La baisse de ce poste s'explique par un effet conjoncturel : l'acquisition d'un nombre important d'ordinateurs portables en 2020 dans le cadre de la généralisation du télétravail en réponse à la crise sanitaire. Ces ordinateurs d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT ont été comptabilisés en charge et non en investissement. Ces achats n'ont pas été reconduits en 2021.

**Services extérieurs et autres services extérieurs**

La progression de ces deux postes s'explique pour l'essentiel par la hausse significative des lignes « Transports » « Déplacements, missions et réceptions » après les deux confinements de 2020. A noter toutefois que la hausse 2021 (+79 k€) ne compense pas l'économie réalisée sur ces deux lignes en 2020 (-235 k€).

**Charges de personnel**

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2020	2021	ÉVOLUTION	
			EN %	EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	24	126	+426 %	+102
Salaires et traitements	958	4 882	+409 %	+3 923
Charges sociales	347	3 243	+833 %	+2 895
Autres charges sociales	54	106	+98 %	+53
<b>TOTAL</b>	<b>1 383</b>	<b>8 357</b>	<b>+504 %</b>	<b>+6 974</b>

### *Salaires et traitements, charges sociales*

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2020	PERMANENTS	NON PERMANENTS	TOTAL
Personnels administratifs	4,8	12,7	17,5
Personnels enseignants-chercheurs	–	7,3	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>4,8</b>	<b>20,0</b>	<b>24,8</b>

Source : tableau 1 du compte financier 2020

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'École payés sur son budget propre.

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2021	PERMANENTS	NON PERMANENTS	TOTAL
Personnels administratifs	38,2	18,7	56,9
Personnels enseignants-chercheurs	16	13,7	29,7
Elèves fonctionnaires	72,5		72,5
<b>TOTAL</b>	<b>126,7</b>	<b>32,4</b>	<b>159,1</b>

Source : tableau 1 du compte financier 2021

La très forte hausse des charges de personnel est consécutive au transfert de la masse salariale des agents permanents qui étaient payés directement sur le budget de l'État jusqu'en 2020.

Ce transfert s'explique par l'accès de l'École aux responsabilités et compétences élargies le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### *Passifs sociaux*

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1/1/2021	CORRECTION DU BO	VALEUR AU 1/1/2021 APRÈS CORRECTION	VALEUR AU 31/12/2021
<b>PERSONNEL – c/428</b>	<b>80</b>	<b>+59</b>	<b>= 139</b>	<b>148</b>
- Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1	7	+15	= 22	30
- Congés acquis et non pris au 31 décembre N	9	+44	= 53	34
- Heures complémentaires et vacations d'enseignement	64		= 64	51
- Indemnité de jury				14
- Indemnité d'inflation				12
- Actes de gestion et vacations administratives				6
<b>CHARGES SOCIALES – c/438</b>	<b>7</b>	<b>+11</b>	<b>= 18</b>	<b>41</b>
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>+70</b>	<b>= 157</b>	<b>189</b>

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2021	DOTATIONS 2021	REPRISES 2021	PROVISIONS 31 DÉC. 2021
Jours de congés épargnés sur CET	17	132	-17	132

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 5-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacations) dispensées en 2020 dont le paiement est différé en 2021 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.

L'effet rétrospectif des passifs sociaux des personnels dont la masse salariale a été transférée le 1er janvier 2021 a été exclu du résultat de l'exercice en contrepartie des capitaux propres.

Les corrections (charges comprises) ont porté sur 153 k€ :

- Jours de congés déposés sur CET dont l'indemnisation est intervenue en 2021 : 18 k€
- Jours de congés épargnés sur compte épargne temps (417 jours) : 83 k€
- Jours de congés acquis non pris à la clôture de l'exercice (275 jours) : 53 k€

Pour plus de précisions sur ce point, Cf. § 4-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice

### Autres charges

La baisse des autres charges s'explique par l'apurement exceptionnel en 2020 d'écritures anciennes remontant à 2010 et 2011 (537 k€). Ces charges étaient compensées par un produit d'un montant équivalent (566 k€). Voir supra « Autres produits de gestion ».

### Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 546 k€
- Dotation aux provisions pour risques 132 k€
- Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2021 396 k€

A noter que la charge d'amortissement des immobilisations financées par des tiers est neutralisée à hauteur de 493 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 6-1-1.).



## 7. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en k€

<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	
Résultat net	671
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Amortissements et provisions	1 074
Plus-values de cessions	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-959
	<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>
	<b>786</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
Stocks	26
Créances d'exploitation	-316
Dettes d'exploitation	
Autres créances liées à l'activité	-14
Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)	301
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>
	<b>783</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Acquisitions d'immobilisations	-193
Cessions d'immobilisations	
Réduction d'immobilisations	
Subvention d'investissement reçues	38
Corrections d'erreur via augmentations des capitaux propres	
Corrections d'erreur via diminutions des capitaux propres	-70
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>
	<b>-225</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Nouveaux emprunts	
Remboursement d'emprunts	
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>
	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>+558</b>
Trésorerie d'ouverture	3 281
Trésorerie de clôture	3 838
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>+558</b>



## 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement donné par l'École ou par des tiers à l'égard de l'École n'a été recensé.

## 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers 2021 n'a été identifié au moment où nous arrêtons les comptes.







65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 75 00  
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)